

PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION

Plan de  
**ZONAGE**

N° de planche		Modifications	
N° de dossier		Indice	Date
Date		A	
Echelle		B	
19 - 01 - 2015		C	
1/4 000e		D	
		E	
		F	
		G	
		H	
		I	
		J	

**Légende**

- Limite de la commune
- Limite des parcelles
- Cours d'eau
- Etang
- Bassin d'orage
- Bassin d'arrosage/d'irrigation
- Bâtiment**
- Dur
- Léger
- Non cadastré
- CIMETIERE
- Contour de zone PLU
- Zone PLU**
- A : Zone agricole
- 1AU : Secteur d'urbanisation organisé
- Aco : Secteur agricole assurant un rôle de corridor écologique
- Ua : Centre village, pôle principal d'urbanisation à long terme
- Ux : Secteur réservé aux activités économiques
- Uh : Zone urbaine à vocation principale d'habitat
- Uf : Secteur d'urbanisation correspondant au village de la Frette
- Ah : Zone de taille et de capacité limitée correspondant à l'habitat diffus
- Nco : Secteur naturel jouant un rôle de corridor écologique de la trame verte et bleue
- Alp : Zone agricole habitée, protection éloignée du captage
- Nj : Secteur de maintien des perspectives paysagères
- Nc : Zone naturelle de carrière
- Nzh : Zone naturelle à protéger de part la présence de zones humides
- Azh : Zone agricole à protéger en raison de la présence de zones humides
- N : Zone naturelle boisée
- Apr : Zone agricole, protection rapprochée du captage
- AU : Zone à urbaniser à court ou moyen terme
- AUI : Zone à urbaniser à court ou moyen terme pour les activités économiques
- Ai : Zone agricole inconstructible
- Ncp : Zone de protection de captage

Les zones indicées "p" sont concernées par des prescriptions spécifiques en matière de gestion des eaux pluviales

- RISQUES**
- Secteur constructible sous condition au regard de la connaissance des risques (Cf. Carte jointe)
  - Secteur inconstructible au regard des risques (Cf. Carte jointe)

**Phénomènes liés aux aléas**

- BG : Glissements de terrain de niv. 1
- RG : Glissements de terrain de niveau 2 et 3
- RF : Effondrements de niveau 2 et 3
- BV : Ravinements et ruissellements sur versant de niveau 1
- RV : Ravinements et ruissellements sur versant de niveau 2 et 3
- BT : Crues des torrents et des ruisseaux torrentiels de niveau 1
- RT : Crues des torrents et des ruisseaux torrentiels de niveau 2 et 3
- RC : Crues rapides des rivières
- RIA1 : Inondations de niveau 1
- RIA2 : Inondations de niveau 2
- RI : Inondations de niveau 3
- BI1 : Inondations en pied de versant de niveau 1
- BI2 : Inondations en pied de versant de niveau 2
- RI : Inondations en pied de versant de niveau 3

